

*Pour une interprétation théorique du sponsor et de la responsabilité*

Selon les dictionnaires le terme *responsabilité* signifie « obligation faite à une personne de répondre de ses actes du fait du rôle et des charges qu'elle doit assumer ». Le terme apparaît essentiellement à la fin du XVIII<sup>e</sup> et est attesté en 1798. Le terme responsable quand à lui signifie ce « qui doit rendre compte et répondre de ses actes ou de ceux des personnes dont elle a la garde ou la charge », par extension il prend le sens de « en charge de ». Le terme est quant à lui attesté dès le XIII<sup>e</sup> sous le sens « avoir la charge » et celui de « garant ».

L'apparition du terme responsabilité semble lié à trois facteurs fondamentaux : premièrement l'apparition d'une réflexion sur la gouvernance qui conduiront à penser le rapport éthique et morale de la loi et du comportement devant la loi, deuxièmement l'affirmation du concept de transcendance et enfin la remise en cause du concept de théodicée après le tremblement de Lisbonne en 1755, mettant fin à l'explicitation des événements par des causes extérieures pour faire alors intervenir une théorie de la responsabilité humaine.

Ce qui m'intéresse ici est de comprendre cette « obligation faite pour l'être de répondre de ses actes ». La responsabilité est donc une charge morale qui présuppose trois sphères absolue de contraintes : la première consiste en ce que l'être est obligé par un tiers, donc par celui qui est à la charge d'un code ; la deuxième consiste en ce que l'être est obligé par un code, celui-là même qui permet l'évaluation des ses actes et de ceux des autres ; enfin la troisième consiste en ce que l'être est obligé par lui-même. La responsabilité est donc un concept moderne, il lui faut pour cela l'affirmation de la transcendance, c'est-à-dire l'affirmation que l'être décide de ses mouvements.

Mais qu'est-ce que la *transcendance* ? Elle est à la fois la possibilité du mouvement et par conséquent la possibilité d'advenir dans un espace autre (d'où le sens commun d'un au-delà du domaine de référence). En ce sens il ne s'agit pas de penser son opposé comme immanence mais bien plutôt il conviendrait alors de comprendre la transcendance à partir de deux autres antonymes : je propose que ce soit à la fois l'*im-possible* et l'*inter-dit* c'est-à-dire l'*im-possim* et l'*inter-dictus*. Nous pourrions énoncer les antonymes de la transcendance comme « je ne peux pas » et « on me dit non ». Cependant si l'être est *transcendant* (extatique) il décide donc de ses mouvements et cette « décision » est « inscrite » dans un triple dispositif moral (le code, l'autre, soi).

Il faut cependant encore préciser que si la transcendance signifie le mouvement et donc la possibilité d'avenir à un espace autre, alors en ce cas l'être est ouvert à trois espaces fondamentaux : le premier est l'étroitesse angoissante du présent, le deuxième est le péril dans le devenir et le troisième est l'abandon du passé. Cela signifie que l'être de la transcendance ne cesse *d'abandonner les espaces qu'il a occupés*. L'accumulation de ces espaces est la fois la mémoire, l'usure du monde, le passé et par voie de conséquence la charge qu'il nous incombe d'en être responsables ou pas. Or l'histoire de l'être, comme oublié, est un infini abandon de ce que nous avons occupé, de ce que nous avons prélevé, de ce que nous utilisé. L'actualité de l'usage ne peut être seulement une responsabilité de ce qui advient, mais une responsabilité fondamentale de ce qui est advenu. Or, nous le savons aussi, si le présent est étroit et le futur non advenu, ce qui « occupe » alors le monde au sens propre est ce que nous avons abandonné. La tâche de l'éthique et de la pensée est faire advenir une interprétation de cet abandon.

En revanche dans une pensée que nous qualifierons d'anti-moderne le concept de responsabilité n'est pas essentiel, puisque l'être est en ce cas encore tenu par de complexes formes du « devoir ». Alors sa responsabilité (s'il en a, ou s'il lui en reste) est soit absorbée (principe des gouvernances par délégation), soit suspendue (principe de la pensée chrétienne de l'*amèrimnous*). Cela signifie qu'il y a deux systèmes redoutables qui intègrent l'être sans responsabilité. Celui de l'absorption consiste à créer des dispositifs dans lesquels il y a toujours quelqu'un ou quelque chose au-dessus de soi pour absorber la décision : ce peut être un parent, un chef, un supérieur, une loi, une économie, une assurance, une dette, etc.). Ce modèle est évident et il est le dispositif central à la fois des démocraties, des royaumes, des empires, des dictatures. Celui de la suspension est plus complexe : il faut pour cela faire référence à la première épître de Paul aux Corinthiens (1 Cor. 7:32) dans laquelle il est expliqué que la conséquence de ce que l'on nomme le temps messianique est de donner la condition de l'*amèrimna*, c'est-à-dire la privation de la *mèrimna*, autrement dit la privation de la conscience que nous abandonnons une partie immense du monde. Mais dans le messianique – qui se replie « comme les voiles d'un bateau » – le présent s'incruste en repliant sur lui le futur et le passé comme absorption de toute responsabilité de ce qui advient et de ce qui est advenu. Or dans le texte grec il s'agit d'un ordre, d'un impératif (*ô adelphoi, thelô de amèrimous einai*, chers amis je veux que vous soyez non inquiétés), ce qui signifie que la puissance des pensées chrétiennes est de combiner à la fois l'absorption et la suspension.

*Responsabilité* est donc le concept qui fait entrer l'être dans la transcendance et donc par voie de conséquence dans l'inquiétude et dans l'angoisse, ou bien dans la nécessité de construire des dispositifs (c'est-à-dire des « machines ») qui soient en mesure de nous faire croire à notre transcendance tout en nous faisant accepter incessamment l'impossible et l'interdit. C'est fondamentalement la démesure de notre monde. Pour le dire encore autrement la responsabilité est la « contrepartie » de la transcendance.

Avançons encore. D'où provient ce terme ? Il provient d'un verbe latin : *respondere* qui signifie « faire une réponse » ou « répondre à un appel ». Il faut insister sur les deux sens de « faire une réponse » et de « répondre à appel » : la différence est subtile mais elle marque un problème d'intensité dans la manière avec laquelle nous sommes sollicités : soit nous sommes sollicités dans un commun, soit par un événement extérieur. Quant au verbe *respondere* il indique encore une intensité en tant que « tenir » dans sa réponse. Le substantif *responsum* indique la réponse, la consultation (de l'oracle). Le terme provient du préfixe *re-* et du verbe *spondere*, promettre, s'engager : nous obtenons alors *sponsio* l'engagement oral, *sponsor* le répondant, la caution, *sponsum* la chose promise, l'engagement, *sponsus* : le fiancé ou encore la promesse. Il faut alors en dégager quatre processus interprétatifs : premièrement cela suppose que le terme répondre signifie originellement « un retour sur ce qui a été engagé » (*re-sponsio*), cela signifie alors qu'il suppose un principe d'égalité entre les parties (une *sponsio* suppose une *re-sponsio* et ainsi de suite). Deuxièmement, répondre n'engage pas les trois sphères de la contraintes, mais une seule sphère, celle de l'altérité. Troisièmement, répondre supposerait alors un principe d'équivalence des êtres (être en mesure de répondre) et quatrièmement c'est cela que je nomme la *re-spons-abilité* c'est-à-dire la « capacité à saisir un engagement de l'autre et à y advenir ». Responsabilité signifie précisément « la capacité à répondre à une adresse » de manière égale et que cette adresse soit un appel, une demande, une question, un énoncé, une proposition, une formule, etc. Par conséquent toute personne privée de cette égalité est alors privée de responsabilité et par conséquent toute personne privée de cette capacité serait alors privée des conditions de l'existence.

Le verbe *spondere* signifie promettre et s'engager c'est-à-dire, à la lettre, s'inclure dans le vivant et y déposer un « gage ». *Spondere* signifie alors s'inclure dans le vivant et *respondere* signifie le retour de cette inclusion. C'est donc à la fois un problème de droit et d'ontologie. Le terme *spondere* signifie la capacité d'entrer dans le commun et le terme *respondere* la capacité à répondre à l'appel de cette entrée dans le commun. Mais il nous faut peut-être aller voir du côté de la langue grecque : d'abord le verbe *spendô* (et le substantif *spondè*) qui signifie verser un liquide et qui détermine alors l'ensemble des processus de libation, de baptême, et de ce qu'en latin nous nommons *libertas*. Ensuite le verbe *klèzô* (et le substantif *klèsis*) qui lui vient traduire cette fois *respondere* : or on connaît la fortune de ce terme à la fois comme concept de *klèsis* et d'appel inconditionnel, comme *vocatio* dans la langue latine et comme *beruf* dans la traduction qu'en fit Luther dans les années 1525.

En guise de conclusion nous pouvons énoncer que la pensée moderne a fait dériver le sens du terme responsabilité d'une simple capacité de répondre, à la fois comme inclusion dans le vivant et comme garantie d'un principe d'égalité, à une « charge » particulière qui est celle de répondre moralement de ses actes. Ce glissement est exemplaire en ce qu'il occulte nos modes de pensée et en ce qu'il produit systématiquement un retrait de l'éthique. Ce qui signifie alors que soit nous recevons un appel qui est à entendre comme ordre et que notre responsabilité est alors un pacte moral, soit ce que nous recevons comme appel est une demande pour s'inclure dans le commun et que nous sommes invités à y advenir. La tâche de la pensée consiste donc à désocculter les systèmes de la représentation et à tenter de donner d'autres possibilités d'une appréhension du commun. Responsabilité est un terme qui appartient à la fabrique éthique du commun : à nous de ne jamais l'occulter.

Fabien Vallos, mars 2018